



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 mai 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 11 mai 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2575 (2021) du Conseil de sécurité, adoptée le 11 mai 2021 au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ». La résolution 2575 (2021) a été adoptée conformément à la procédure de vote énoncée dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), procédure qui a été arrêtée en raison de la situation exceptionnelle résultant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Conformément à cette procédure, je vous fais tenir ci-joint une copie des documents suivants :

Ma lettre datée du 10 mai 2021, adressée aux Représentantes permanentes et Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité (annexe I), dans laquelle je mets aux voix le projet de résolution portant la cote S/2021/445 (pièce jointe à l'annexe I) ;

Les lettres reçues des membres du Conseil de sécurité, dans lesquelles ils communiquent la position de leur pays sur le projet de résolution (annexes II à XVI) ;

Le texte d'une déclaration envoyée ultérieurement par un membre du Conseil de sécurité, dans laquelle il explique son vote (annexe XVII).

La présente lettre, accompagnée de ses annexes, sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) **Zhang Jun**



Annexe I

Lettre datée du 10 mai 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

Conformément à la procédure dont sont convenus les membres du Conseil de sécurité compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et comme décrit dans la lettre datée du 27 mars 2020, adressée aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/253), j'appelle votre attention sur ce qui suit.

Les membres du Conseil ont débattu d'un projet de résolution, déposé par les États-Unis d'Amérique au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ». Ce projet de résolution (voir le document ci-joint portant la cote S/2021/445) a été mis en bleu.

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, je mets maintenant aux voix le projet de résolution susmentionné. La période de vote de 24 heures non prorogeable commencera à 15 heures le lundi 10 mai 2021 et expirera à 15 heures le mardi 11 mai 2021.

Je vous prie de bien vouloir indiquer votre vote (pour, contre ou abstention) sur le projet de résolution et, le cas échéant, votre explication de vote, en envoyant par voie électronique, dans le délai de 24 heures non prorogeable précisé ci-dessus, une lettre signée du (de la) Représentant(e) permanent(e) ou du (de la) Chargé(e) d'affaires par intérim à la Directrice de la Division des affaires du Conseil de sécurité (egian@un.org).

J'ai l'intention d'envoyer, dans les trois heures suivant la fin de la période de vote de 24 heures, une lettre faisant état du résultat du vote. Je compte aussi réunir par visioconférence le Conseil de sécurité pour annoncer le résultat du vote, peu après la fin de la période de vote, dans l'après-midi du mardi 11 mai 2021.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) **Zhang Jun**



Conseil de sécurité

Provisoire
10 mai 2021
Français
Original : anglais

États-Unis d'Amérique : projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Réaffirmant toutes ses résolutions antérieures et toutes les déclarations de sa présidence concernant la situation à Abyei et le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud et soulignant qu'il importe de s'y conformer et de les appliquer pleinement,

Réaffirmant son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale du Soudan et du Soudan du Sud,

Se félicitant de la coopération constante entre les Gouvernements soudanais et sud-soudanais au service de la paix, de la sécurité et de la stabilité, *encourageant* la poursuite de tels actes et *exhortant* les parties à faire avancer la mise en place d'arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei et à continuer d'accompagner l'action de développement et d'assistance humanitaire,

Encourageant l'Union africaine, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique à intensifier leur rôle de médiation auprès des Gouvernements soudanais et sud-soudanais afin de les inciter à mettre en place des arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, comme énoncé dans l'Accord entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei de 2011, et de parvenir à un règlement politique sur le statut d'Abyei,

Se félicitant du concours que continuent de prêter aux parties la République fédérale démocratique d'Éthiopie et la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA),

Considérant qu'il est nécessaire de garder à l'examen la configuration de la FISNUA pour l'adapter aux conditions de sécurité en cours et d'élaborer une stratégie de sortie viable, qui priorise la sûreté et la sécurité des civils vivant à Abyei, tienne compte de la stabilité de la région et s'appuie sur la capacité plus grande qu'ont le Soudan et le Soudan du Sud de gérer les différends bilatéraux,

Craignant que le retard accumulé dans le déploiement des effectifs de police des Nations Unies autorisés par le Conseil empêche la FISNUA de s'acquitter de son mandat en matière de sécurité et de protection et crée un vide sécuritaire à Abyei,

et *préoccupé* aussi par les efforts que déploient le Soudan et le Soudan du Sud pour empêcher la Force d'exécuter pleinement son mandat, notamment en refusant de délivrer des visas aux membres du personnel de police, en s'opposant à la nomination d'un Chef adjoint civil de la FISNUA et en refusant que la Force accède à l'aéroport d'Athony, accès qui lui permettrait de remédier à ses difficultés logistiques, de réduire les coûts de transport et de renforcer la sûreté et la sécurité de son personnel,

Constatant que la situation actuelle à Abyei et le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud continue de menacer la paix et la sécurité internationales,

1. *Décide* de proroger jusqu'au 15 novembre 2021 le mandat de la FISNUA énoncé au paragraphe 2 de la résolution 1990 (2011) et, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, *décide également* de proroger jusqu'au 15 novembre 2021 les tâches confiées à la Force définies au paragraphe 3 de la résolution 1990 (2011) et *décide en outre* que la Force doit continuer de s'acquitter de ce mandat et des tâches qui en découlent, conformément à la résolution 2550 (2020) ;

2. *Décide* de proroger jusqu'au 15 novembre 2021 le mandat de la FISNUA modifié par sa résolution 2024 (2011) et le paragraphe 1 de sa résolution 2075 (2012), qui prévoit que la Force fournisse un appui au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, et *décide également* que la Force doit continuer de s'acquitter de ce mandat et des tâches qui en découlent, conformément à la résolution 2550 (2020) ;

3. *Maintient* les effectifs militaires et policiers maximums actuellement autorisés, tels qu'ils sont fixés aux paragraphes 4 et 5 de la résolution 2550 (2020) ;

4. *Demande* à nouveau que les Gouvernements soudanais et sud-soudanais apportent tout leur soutien à la FISNUA dans l'exécution de son mandat, en particulier le déploiement du personnel de la Force, notamment en éliminant tout obstacle aux mesures qu'elle prend pour protéger les civils à Abyei ;

5. *Réaffirme* que la zone d'Abyei doit être démilitarisée, toutes les forces autres que celles de la FISNUA et du Service de police d'Abyei devant s'en retirer, ainsi que les éléments armés des populations locales, et *demande instamment* aux Gouvernements soudanais et sud-soudanais et aux populations locales de prendre toutes les mesures nécessaires pour procéder à la démilitarisation effective d'Abyei et de collaborer pleinement avec la Force à cet égard ;

6. *Prend note* de la lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2021/322) ;

7. *Prie* le Secrétaire général, conformément aux meilleures pratiques, de procéder, au plus tard au 30 septembre 2021, à un examen stratégique de la FISNUA, dans le contexte des récents faits politiques qui se sont produits entre le Soudan et le Soudan du Sud et à l'intérieur de ces pays, en formulant des recommandations détaillées sur une nouvelle reconfiguration de la mission et en établissant une stratégie de sortie viable, qui priorise la sûreté et la sécurité des civils vivant à Abyei, tienne compte de la stabilité de la région et comprenne une option de stratégie de sortie de la FISNUA qui ne soit pas limitée par les accords de 2011 ;

8. *Prie* le Secrétaire général de continuer de l'informer des progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la FISNUA tel qu'il est défini au paragraphe 33 de la résolution 2550 (2020), et de lui présenter un rapport écrit au plus tard le 15 octobre 2021 ;

9. *Décide* de rester activement saisi de la question.

Annexe II**Lettre datée du 10 mai 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous remercie, ainsi que votre équipe, du ferme concours que vous continuez d'apporter pour faciliter le processus de vote.

J'ai le plaisir de vous informer que la Chine vote pour le projet de résolution S/2021/445, déposé par les États-Unis d'Amérique, concernant le renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Chine auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Zhang Jun**

Annexe III

Lettre datée du 11 mai 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, ma délégation vote pour le projet de résolution publié sous la cote S/2021/445, concernant la prorogation du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Estonie auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Sven Jürgenson**

Annexe IV**Lettre datée du 10 mai 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je me réfère à la lettre du 10 mai 2021 appelant les membres du Conseil au vote sur le projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique, au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud », mis en bleu sous la cote S/2021/445. La France vote pour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la France auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Nicolas de Rivière**

Annexe V

Lettre datée du 10 mai 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 10 mai 2021, annonçant l'ouverture de la procédure de vote sur le projet de résolution S/2021/445 portant sur la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

Conformément à la procédure d'adoption des résolutions du Conseil de sécurité en vigueur durant la période de restriction des déplacements à New York en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), décrite dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), j'ai l'honneur de vous informer que l'Inde vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Inde auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(Signé) T. S. Tirumurti

Annexe VI**Lettre datée du 11 mai 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 10 mai 2021, annonçant l'ouverture de la procédure de vote sur le projet de résolution S/2021/445 portant sur la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

Conformément à la procédure d'adoption des résolutions du Conseil de sécurité en vigueur durant la période de restriction des déplacements à New York en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), décrite dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), j'ai l'honneur de vous informer que l'Irlande vote pour le projet de résolution S/2021/445.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente de l'Irlande auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Geraldine Byrne Nason

Annexe VII

Lettre datée du 10 mai 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer au projet de résolution S/2021/445, déposé par les États-Unis d'Amérique au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

À cet égard, je vous informe que le Kenya vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Kenya auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Martin **Kimani**

Annexe VIII**Lettre datée du 10 mai 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère à la lettre datée du 10 mai 2021, concernant le projet de résolution, publié sous la cote S/2021/445, déposé par les États-Unis d'Amérique au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253) pour l'adoption des projets de résolution du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous informer que le Mexique vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Mexique auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Juan Ramón **de la Fuente Ramírez**

Annexe IX

Lettre datée du 10 mai 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'écris en référence à la lettre datée du 10 mai 2021 du Président du Conseil de sécurité, dans laquelle il appelle les membres du Conseil à indiquer leur vote sur le projet de résolution portant la cote S/2021/445, déposé par les États-Unis d'Amérique au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

Conformément à la procédure provisoire d'adoption des résolutions arrêtée en raison des restrictions découlant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), j'ai l'honneur d'indiquer que la République du Niger vote pour ledit projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Niger auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Abdou **Abarry**

Annexe X**Lettre datée du 10 mai 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère à la lettre datée du 10 mai 2021, concernant le projet de résolution portant la cote S/2021/445, déposé au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

Conformément à la procédure arrêtée pour l'adoption des projets de résolution étant donné les circonstances actuelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), il me plaît de vous informer que la Norvège vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente de la Norvège auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Mona **Juul**

Annexe XI

Lettre datée du 10 mai 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 10 mai 2021, annonçant l'ouverture de la procédure de vote sur le projet de résolution S/2021/445 relatif à la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

Conformément à la procédure d'adoption des résolutions du Conseil de sécurité en vigueur durant la période de restriction des déplacements à New York en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), décrite dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), j'ai l'honneur de vous informer que la Fédération de Russie vote pour le projet de résolution S/2021/445.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim de la Fédération de Russie auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Dmitry Polyanskiy

Annexe XII**Lettre datée du 10 mai 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer au projet de résolution S/2021/445, déposé par les États-Unis d'Amérique au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

À cet égard, je vous informe que Saint-Vincent-et-les Grenadines vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Inga Rhonda **King**

Annexe XIII

Lettre datée du 10 mai 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

En référence à la lettre datée du 10 mai 2021 du Représentant permanent de la Chine, Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution publié sous la cote S/2021/445, déposé par les États-Unis d'Amérique au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud », je vous informe que la Tunisie vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Tunisie auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Tarek **Ladeb**

Annexe XIV**Lettre datée du 11 mai 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En référence à la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 10 mai 2021, le Royaume-Uni vote pour le projet de résolution S/2021/445, déposé au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

L'Ambassadrice,
Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande
du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Barbara **Woodward**

Annexe XV

Lettre datée du 10 mai 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ce qui concerne le projet de résolution S/2021/445, déposé par les États-Unis d'Amérique au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud », je vous informe que les États-Unis d'Amérique votent pour.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Linda **Thomas-Greenfield**

Annexe XVI**Lettre datée du 11 mai 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En référence à la lettre datée du 10 mai 2021 du Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution S/2021/445, déposé au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud », je vous informe par la présente que le Viet Nam vote pour ledit projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Viet Nam auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Dang Dinh Quy**

Annexe XVII**Déclaration de la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Les États-Unis remercient les membres du Conseil de sécurité pour le soutien constant qu'ils continuent de manifester à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA).

La population d'Abyei est en droit de vivre dans la paix, à l'abri de la peur et de la violence. La résolution 2575 (2021), qui renouvelle le mandat de la FISNUA, prend acte du fait que cette population est également en droit de pouvoir compter sur un dispositif administratif et de sécurité opérationnel qui puisse être synonyme d'état de droit et de stabilité.

Les États-Unis se félicitent de la coopération constante entre le Soudan et le Soudan du Sud pour gérer les différends bilatéraux dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et de la stabilité, et encouragent les deux pays à faire fond sur les engagements pris dans le cadre de l'Accord de paix de Djouba. Dans ce contexte, nous leur demandons également de donner la priorité à la sûreté et à la sécurité des civils vivant à Abyei, de trouver des moyens d'améliorer la gouvernance et de réduire les risques de violence, et de déterminer le statut final d'Abyei. Les États-Unis exhortent toutes les parties à redoubler d'efforts pour parvenir à réduire les tensions et à s'abstenir de toute action susceptible de déstabiliser Abyei et de mettre en danger les civils.

Tandis que le Soudan du Sud et le Soudan oeuvrent de concert pour parvenir à un accord sur Abyei, il est impératif que les obstacles qui empêchent la FISNUA de s'acquitter de sa mission de sécurité et de protection soient levés. Le Conseil de sécurité, dans le cadre de cette résolution sur le renouvellement de la FISNUA, exprime à nouveau sa crainte que le refus de délivrer des visas aux membres du personnel de police des Nations Unies, le blocage du déploiement d'un chef adjoint civil de la mission et le refus d'accès à la piste d'atterrissage d'Athony ne créent un vide sécuritaire et des problèmes de logistique et de sécurité pour le personnel de la FISNUA.

Les États-Unis attendent avec intérêt les conclusions de l'examen stratégique de la FISNUA que doit réaliser le Secrétaire général. Compte tenu de l'évolution des dynamiques dans la région, il est indispensable que nous continuions à évaluer la manière dont la FISNUA contribue à l'architecture politique et de sécurité régionale. La reconfiguration de la FISNUA et sa stratégie de sortie doivent impérativement tenir compte des circonstances actuelles.

La résolution encourage l'Union africaine et d'autres acteurs clefs à intensifier leur rôle de médiation afin de mettre en place des arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité et de parvenir à un règlement sur le statut final d'Abyei. Nous invitons instamment l'Union africaine à saisir ce moment opportun pour élaborer des solutions à plus long terme qui pourront être maintenues après le départ des soldats de la paix des Nations Unies.

Les États-Unis restent déterminés à soutenir la paix et la sécurité à Abyei, au Soudan et au Soudan du Sud.